



Quoi faire quand mon l'APS expirera

Par **aton**, le **10/08/2016** à **20:47**

Bonjour à toutes et tous,

Actuellement, je bénéficie d'un APS qui expirera le 6 septembre 2016.

Je suis mariée et en recherche active d'un emploi.

Etant donné, que j'ai déposé un dossier pour un titre de séjour vie familiale et privé mais j'ai reçu le retour de la part de la préfecture on me disant que mon dossier est pas complet :(

Mes questions sont:

Puis-je accepter un contrat de travail pendant cette période très courte avant l'expiration de mon APS pour garder un statut légale en France?

Puis-je rester sur le territoire français sans avoir besoin de rentrer à mon pays d'origine ?

Merci de bien me répondre le plus tôt possible